



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED BUR.86/2



**PROGRAMME DES NATIONS  
UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR  
LA MÉDITERRANÉE**

14 septembre 2018  
Français  
Original : Anglais

86<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Réunion extraordinaire  
Téléconférence, 11 juillet 2018

**Rapport : Conclusions et recommandations**

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Table des matières

	Pages
<b>Rapport</b>	1-3
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b>	Liste de participants
<b>Annexe II</b>	Ordre du jour

## **Introduction**

1. Conformément au mandat du Bureau et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 86<sup>e</sup> Réunion extraordinaire du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses protocoles s'est tenue par téléconférence le 11 juillet 2018.

## **Participation**

2. La Présidente du Bureau, Mme Klodiana Marika (Albanie) ; les Vice-Présidents, M. Charalambos Hajipakkos (Chypre), M. Ahmed Kassem Sheta et Mme Heba Sharawy (Égypte), M. Oliviero Montanaro (Italie), M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie) ; et la Rapporteuse, Mme Ivana Stojanović (Monténégro), ont assisté à la réunion du Bureau. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination, composée du Coordonnateur, de l'Administrateur de programmes chargé de la gouvernance et d'un juriste. La liste des participants est reproduite dans l'annexe I du présent rapport.

### **I. Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion**

3. La réunion a été ouverte le mercredi 11 juillet 2018 à 13 h 30 (heure locale à Athènes, Grèce) par Mme Klodiana Marika, Présidente du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

### **II. Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux (13 h 30 - 13 h 45)**

4. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.86/1 (annexe II).

### **III. Point 3 de l'ordre du jour : nomination par Monaco d'un membre suppléant au Comité de respect des obligations (13 h 45 - 14 h 45)**

5. Le Coordonnateur, M. Gaetano Leone, a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé la conclusion qui avait été dégagée sur ce point par les participants à la 85<sup>e</sup> Réunion du Bureau, qui s'est tenue les 18 et 19 avril 2018 à Athènes, Grèce, et a fait remarquer que, depuis lors, le Secrétariat avait poursuivi ses consultations avec Monaco en vue de la nomination d'un membre suppléant au Comité de respect des obligations qui siégerait jusqu'à la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties, conformément à la Décision IG.23/2. À l'issue de ces consultations, Monaco a, par lettre datée du 6 juin 2018, nommé M. Elie Jarmache comme membre suppléant au Comité de respect des obligations. La lettre de nomination était accompagnée d'un résumé de la carrière de M. Elie Jarmache, qui possède une longue et pertinente expérience dans le domaine des questions marines et environnementales et est membre du Conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer à Monaco. Le Secrétariat a informé le Bureau de cette nomination le 23 juin 2018.

6. Au cours du débat sur la question, il a été noté que M. Jarmache est un ressortissant d'un pays appartenant au groupe II (France), alors que Monaco appartient au groupe III ; il a également été mentionné que le Comité de respect des obligations comptait déjà un membre et un membre suppléant de nationalité française. Dans ce contexte a été rappelé l'énoncé du paragraphe 7 des procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles (Décision IG.17/2, modifiée par les Décisions IG.20/1 et IG.21/1), selon lequel « les membres du Comité sont des ressortissants des Parties à la Convention de Barcelone. Le Comité ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même État ». Il a également été rappelé que le paragraphe 3 du même texte indique que « le Comité est composé de sept membres élus par la Réunion des Parties contractantes à partir d'une liste de candidats désignés par les Parties contractantes. Pour chaque membre du Comité, la Réunion des Parties contractantes élit également un membre suppléant à partir de la même liste ». Il a été en outre rappelé que le paragraphe 9 du même

texte énonce qu'« en élisant les membres du Comité et leurs suppléants, la Réunion des Parties contractantes tient compte du principe de représentation géographique équitable [...] ».

7. Les participants ont cherché à déterminer si le critère de nationalité devait être appliqué à la fois aux membres et aux membres suppléants du Comité ou bien uniquement à ses membres. Quant à la possibilité de nommer comme membre suppléant le ressortissant de l'un des pays du groupe III, le Secrétariat a indiqué que des ressortissants de toutes les autres Parties contractantes appartenant au groupe III avaient déjà été élus membres ou membres suppléants du Comité de respect des obligations.

8. Un membre du Bureau a demandé si le Président et les Vice-Présidents du Comité de respect des obligations pouvaient être élus parmi les membres suppléants du Comité. En l'occurrence, la Présidente du Comité est une suppléante et une ressortissante de l'un des pays du groupe III. Le même membre estimait que, la Présidente ayant droit de vote et étant une suppléante, le nombre de membres du Comité de respect des obligations ayant droit de vote était porté à huit, en violation des procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, qui fixent à sept le nombre de membres ayant droit de vote.

9. Le Bureau a examiné différentes solutions à la question de la nomination d'un membre suppléant du Comité de respect des obligations par Monaco. Il a été souligné que, pour certaines questions, il fallait demander des précisions aux Parties contractantes. À cet égard, le Secrétariat a informé le Bureau que le Comité de respect des obligations avait adopté les conclusions suivantes à sa 14<sup>e</sup> Réunion, qui s'est tenue du 27 au 29 juin 2018 à Athènes, Grèce : « a) le Comité de respect des obligations convient de demander des précisions aux Parties contractantes sur la question de savoir si des membres suppléants peuvent être élus au Bureau, ainsi que sur le calendrier des élections du Bureau ; b) toute autre question relative aux procédures et mécanismes devant être interprétée par les Parties contractantes sera examinée à la 15<sup>e</sup> Réunion du Comité de respect des obligations ; c) le Comité de respect des obligations recommande la tenue d'une réunion pour élire les membres du Bureau à l'issue de la Réunion des Parties, afin de valider sa composition. En fonction des ressources disponibles, la réunion pourra se tenir par téléconférence ».

#### **Conclusions :**

**10. Les membres du Bureau estiment que selon une interprétation stricte, le paragraphe 7 des procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles devrait être considéré comme s'appliquant uniquement aux membres du Comité de respect des obligations ;**

**11. Etant donné l'impératif de représentation géographique équitable au sein du Comité de respect des obligations, le Bureau prie le Secrétariat de contacter Monaco, en mettant les membres du Bureau et les Parties contractantes du groupe III en copie, afin d'inviter cette Partie contractante à nommer un membre suppléant qui soit un ressortissant de Monaco ou, à défaut, un ressortissant d'un autre pays appartenant au groupe III, en tenant compte des procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ;**

**12. Etant donnée également la nécessité de respecter le nombre de sept membres votants du Comité de respect des obligations, il est urgent de traiter et de résoudre les questions existantes qui sont essentielles au fonctionnement du Comité de respect des obligations ;**

**13. Le Bureau a pris note des conclusions de la 14<sup>e</sup> Réunion du Comité de respect des obligations et a souhaité porter à l'attention du Comité les questions suivantes, pour que ce dernier les examine à sa 15<sup>e</sup> Réunion : a) le champ d'application du paragraphe 7 des procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ; b) les conséquences de l'élection d'un membre suppléant au poste de Président du Comité de respect des obligations ;**

**14. Le Bureau a également demandé au Comité de respect des obligations de préparer, avec l'aide du Secrétariat, une liste de questions de procédure, également fondées sur les résultats de sa quinzième réunion, qui nécessitent une clarification et une interprétation par les Parties**

**contractantes, ainsi que les recommandations du Comité de respect des obligations, pour examen à la COP 21.**

**IV. Point 4 de l'ordre du jour : questions diverses (14 h 45 - 15 heures)**

15. La Rapporteuse, Mme Ivana Stojanović, a informé le Bureau des activités conjointes prévues par l'Albanie, la Croatie et le Monténégro dans le domaine des déchets marins. Elle a ajouté que les Parties contractantes susmentionnées prévoyaient également d'élaborer des propositions de projet à l'intention de la Commission européenne pour obtenir un financement et qu'elles envisageaient de solliciter la participation du Secrétariat en ce sens.

16. M. Oliviero Montanaro, Vice-Président de nationalité italienne, a informé le Bureau que la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties se tiendrait à Naples. Il a indiqué que les dates actuellement retenues pour la réunion, à savoir du 10 au 13 décembre 2019, poseraient un problème logistique car elles coïncidaient avec la haute saison touristique pour la ville de Naples, ce qui aurait une incidence sur le coût et la disponibilité des hébergements. Par conséquent, l'Italie propose d'organiser la réunion du 26 au 29 novembre 2019.

17. Le Secrétariat a souligné qu'il fallait réviser le calendrier des réunions de gouvernance prévues en amont de la réunion des Parties afin qu'elles produisent les résultats escomptés et que suffisamment de temps soit alloué pour établir et soumettre les documents de la Réunion des Parties. À ce titre, il a été précisé que pas moins de trois semaines pouvaient séparer la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée et la date limite de présentation des documents de la Réunion des Parties, la première semaine de décembre étant par conséquent le créneau le plus tardif possible. Le Secrétariat poursuivra les discussions avec l'Italie afin de parvenir à un accord au plus vite.

**Conclusion :**

**18. Le Bureau accueille avec satisfaction les informations fournies par l'Italie, pays hôte de la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties, et prie le Secrétariat de poursuivre les consultations avec le pays hôte concernant les dates exactes de tenue de ladite réunion, en tenant compte des réunions de gouvernance organisées en amont, et d'informer les Parties contractantes de l'issue de ces consultations.**

**V. Point 5 de l'ordre du jour : conclusions et recommandations (15 heures - 15 h 30)**

19. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et des recommandations formulées dans le présent rapport.

**VI. Point 6 de l'ordre du jour : clôture de la réunion (15 h 30)**

20. La réunion a été clôturée par la Présidente du Bureau le mercredi 11 juillet 2018 à 15 h 15.

**Annexe I**

**MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU**

**ALBANIA / ALBANIE**

**(PRESIDENT)**

**Ms. Klodiana Marika**

Director  
Department of Development Programmes of  
Environment  
Ministry of Tourism and Environment

Tel: +355 422 672 233  
Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

**CYPRUS / CHYPRE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr. Charalambos Hajipakkos**

Chief Water Officer  
Water Development Department  
Ministry of Agriculture, Rural Development and  
Environment

Tel: +357 2260 9400  
Email: chajipakkos@wdd.moa.gov.cy

**EGYPT / ÉGYPTE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr. Ahmed Kassem Sheta**

Head of Central Department of ICZM  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
Ministry of State for Environmental Affairs

Tel: +20 100 38 24 600  
Email: ahmed\_sheta@hotmail.com

**Ms. Heba Sharawy**

General Director  
Studies & International Environmental Policies  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road  
P.O. Box 11728 Maadi, Cairo  
Egypt

Tel: +202 2525 6452 (Ex:7427)  
E-mail: heba\_shrawy@yahoo.com

**ITALY / ITALIE**

**(VICE PRESIDENT)**

**Mr. Oliviero Montanaro**

Head of Unit IV  
Directorate General for Nature and Sea  
Protection, Environment Protection,  
International Issues  
Ministry of Environment, Land and Sea

Tel: +39 06 5722 8487; +39 06 5722 3441  
Email: montanaro.oliviero@minambiente.it

**TUNISIA / TUNISIE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou**  
Directeur Général de l'Environnement et de la  
Qualité de Vie  
Ministère des Affaires Locales et de  
l'Environnement

Tel: +216 70 243 928  
Mob: +216 98 577 699  
Email: mohamed.benjeddou@mineat.gov.tn

**MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO**  
**(RAPPORTEUR)**

**Ms. Ivana Stojanovic**  
Adviser, Department for Sustainable  
Development and Integrated Coastal Zone  
Management  
Ministry of Sustainable Development and  
Tourism

Tel: + 382 2044 6388  
Email: ivana.stojanovic@mrt.gov.me

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION**  
**COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN /**  
**SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE**  
**UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**Mr. Gaetano Leone**  
Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101  
Email: gaetano.leone@un.org

**Mr. Ilias Mavroeidis**  
Programme Management Officer

Tel: +30 210 72 73 132  
Email: ilias.mavroeidis@un.org

**Ms. Luisa Rodriguez-Lucas**  
Legal Officer

Tel: +30 210 72 73 142  
Email: luisa.rodriguez-lucas@un.org

**Annexe II**  
**Ordre du jour**

## **Ordre du jour**

<b>Point 1 de l'ordre du jour</b>	Ouverture de la réunion (13 h 30, heure d'Athènes)
<b>Point 2 de l'ordre du jour</b>	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux (13 h 30 - 13 h 45)
<b>Point 3 de l'ordre du jour</b>	Nomination par Monaco d'un Membre suppléant au Comité de respect des obligations (13 h 45 - 14 h 45)
<b>Point 4 de l'ordre du jour</b>	Questions diverses (14 h 45 - 15 h 00)
<b>Point 5 de l'ordre du jour</b>	Conclusions et recommandations (15 h 00 - 15 h 30)
<b>Point 6 de l'ordre du jour</b>	Clôture de la réunion (15 h 30)